



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 JUIN 2020

Le trois juillet deux mil vingt, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Uniac se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle polyvalente municipale, sur convocation légale de Madame le Maire du vingt-neuf juin deux mil vingt et sous sa présidence.

Date convocation

29 juin 2020

Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles
BLEZO Claire
BOULENT Stéphane
BRIANTAIS Patrice
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GEFFROY Christèle
GOUBAULT Eric
GUIHOT Sébastien
GUERIN Elise
LESNÉ Hervé
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés

Absents :

Secrétaire séance

Claire BLEZO

THÈME : FINANCES

N°20.30

Objet : Compte administratif 2019 - SPANC

Monsieur Eric GOUBAULT, 1^{er} adjoint au Maire, a été nommé président pour le vote du compte administratif du budget SPANC, exercice 2019.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses :	919,88 €
Recettes :	885,40 €
Résultat déficitaire de 34,48 €	

Les membres présents votent le compte administratif 2019 du budget SPANC, à l'unanimité des membres votants.

THÈME : FINANCES

N°20.31

Objet : Compte administratif 2019 - Assainissement Collectif

Monsieur Eric GOUBAULT, 1^{er} adjoint, a été nommé président pour le vote du compte administratif du budget Assainissement Collectif, exercice 2019.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses :	9 112,66 €
Recettes :	18 690,98 €
Résultat excédentaire de 9 578,32 €	
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses :	1 881,36 €
Recettes :	7 481,10 €
Résultat excédentaire de 41 537,81 € (Excédent N-1 : 35 938,07€)	

Les membres présents votent le compte administratif 2019 du budget Assainissement Collectif, à l'unanimité des membres votants.

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

29 juin 2020

Conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Procuration : 0

Présents

BISELX Charles
BLEZO Claire
BOULENT Stéphane
BRIANTAIS Patrice
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GEFFROY Christèle
GOUBAULT Eric
GUIHOT Sébastien
GUERIN Elise
LESNÉ Hervé
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés

Absents :

Secrétaire séance

Claire BLEZO

THÈME : FINANCES

N°20.32

Objet : Compte administratif 2019 – Commune

Monsieur Eric GOUBAULT, 1^{er} adjoint, a été nommé président pour le vote du compte administratif du budget Commune, exercice 2019.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 257 034,18 €

Recettes : 344 364,84 €

Résultat excédentaire de 87 330,66 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 359 997,75 €

Recettes : 283 559,04 €

Résultat déficitaire de 76 438,71 €

Les membres présents votent le compte administratif 2019 du budget Commune, à l'unanimité des votants.

THÈME : FINANCES

N°20.33

Objet : Compte de Gestion 2019

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019, à l'unanimité des membres présents.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Département : Ille-et-Vilaine

Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

29 juin 2020

Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BOULENT Stéphane

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUIHOT Sébastien

GUERIN Elise

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

Absents :

Secrétaire séance

Claire BLEZO

THÈME : FINANCES

N°20.34

Objet : Affectation du résultat 2019 au budget 2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2019 et du compte de gestion 2019 du budget principal de la commune présente au 31 décembre 2020 un excédent de fonctionnement de 87 330,66 €.

Il précise que conformément à la procédure prévue par l'instruction comptable M14, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'affectation de ce résultat.

Le montant de l'affectation pouvant être inscrit en recette d'investissement est limité à l'excédent de fonctionnement disponible à la clôture de l'exercice, soit la somme de 116 179,57 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter 33 208,57 € à l'article 1068 en recette d'investissement, et 45 841,43 € au 021 « virement de section à section ».

Après en avoir été informé et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de transférer 33 208,57 € de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 de la section d'investissement ;**
- **DÉCIDE d'inscrire 45 841,43 € au 021 et 023 « virement de section à section » ;**

THÈME : FINANCES

N°20.35

Objet : Taux d'imposition 2020

Madame le Maire informe que les taux d'imposition de la commune ont été modifiés en 2012 compte tenu du gel des dotations de l'État et de la faiblesse des bases.

Après une augmentation des taux en 2017 et un maintien en 2018 et 2019, le Conseil doit aujourd'hui se prononcer pour l'année 2020.

La Commission Finances, suite à sa réunion du 24 juin, propose de maintenir chaque imposition de manière à s'attendre à bénéficier un produit global d'environ 50 587 €.

Madame le Maire précise qu'avec la suppression de la taxe d'habitation, le Conseil n'a plus à en définir le taux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition actuels, soit :**
 - Taxe foncier bâti : 16.26 %
 - Taxe foncier non bâti : 44.14 %
- **CHARGE Madame le Maire de donner suite et d'en informer les services compétents.**

Département : Ille-et-Vilaine

Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

29 juin 2020

Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BOULENT Stéphane

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUIHOT Sébastien

GUERIN Elise

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

Absents :

Secrétaire séance

Claire BLEZO

THÈME : FINANCES

N°20.36

Objet : Subventions 2020

Liste des non-votants pour éviter tout conflit d'intérêt :

- Karine PASSILLY, co-Présidente du Comice cantonal
- Eric GOUBAULT, vice-président du Comité des Fêtes
- Sébastien GUIHOT, président du Comité des Fêtes et conjoint d'un membre du bureau de l'APE
- Stéphane BOULENT, conjoint d'un membre du bureau de l'APE

Sur propositions de la commission Finances, il est proposé au Conseil Municipal de voter les subventions communales suivantes au titre de l'année 2020 :

Organisme subventionné	Montant 2020
Coopérative scolaire École publique de Saint-Uniac (OCCE)	150 €
Association des Parents d'Élèves SAINT-UNIAC	200 €
Comité des Fêtes	600 €
Anciens Combattants	50 €
Association de chasse (ACCA)	60 €
Club de la Joie	150 €
Association pour la restauration de l'église	150 €
Amicale des Donneurs de Sang du canton de Montauban	40€
Association « Musiques et orgues »	40 €
Banque Alimentaire de Rennes	30 €
Comice Agricole (0,80 € / hab.)	0 € en 2020
Aide pour voyages scolaires*	25 €

* Aide octroyée, sur demande écrite, une seule fois dans la scolarité.

Après en avoir débattu, les membres présents, à 11 voix pour :

- **VALIDENT les montants de subventions proposés ;**
- **CHARGENT Madame le Maire, ou en cas d'absence le 1^{er} adjoint, d'en informer les associations et de mandater les sommes dues.**

THÈME : FINANCES

N°20.37

Objet : Taxe d'aménagement 2021

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Madame le Maire informe que, par délibération 19.57 du 4 novembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 2,50 % sur l'ensemble du territoire communal.

Département : Ille-et-Vilaine

Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

29 juin 2020

Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BOULENT Stéphane

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUIHOT Sébastien

GUERIN Elise

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

Absents :

Secrétaire séance

Claire BLEZO

Il est précisé qu'aucune exonération n'a actuellement été votée.

Madame le Maire précise que la non-exonération est source de recettes de fonctionnement non négligeables pour le budget communal.

Il est proposé au Conseil de maintenir le taux de 2,50 %.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE le taux communal de la Taxe d'Aménagement à 2,50 % pour l'année 2020 ;**
- **AUTORISE Madame le Maire à faire le général dans ce dossier et à signer tout document relatif à cette affaire.**

THÈME : FINANCES

N°20.38

Objet : Tarifs services périscolaires 2020-2021

Madame le Maire rappelle les tarifs périscolaires pratiqués pour l'année scolaire 2019-2020 :

- Cantine : 3,10 € le repas
- Garderie : 1,60 € la séance et 1,10 € à partir du 2^{ème} enfant présent à la même séance et, + 2,00 € au-delà de 18h30 et 1,50 € à partir du 2^{ème} enfant présent à la même séance
- Garderie : 0,50€ pour une arrivée à partir de 8h40 et 0,20€ à partir du 2^{ème} enfant présent à la même séance de garderie

Pour l'année 2019-2020, le repas était facturé 2,85€ HT à la collectivité, soit 3,02€ TTC.

L'actualisation des tarifs au 1^{er} septembre 2020 apporte une hausse de 2,50 %, de sorte que le repas sera facturé 3,57 € TTC (2,93 € HT) à la collectivité.

La hausse de 2,50% est consécutive à la crise sanitaire du Covid-19 et la perte sur les repas non servis prévus au marché.

Dès lors, il convient au Conseil de se prononcer sur les tarifs périscolaires 2020-2021, applicables à partir du 1^{er} septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE les tarifs périscolaires pour l'année 2020-2021, tels que :**
 - Cantine : 3,20 € le repas
 - Garderie :
 - 1,60 € la séance et 1,10 € à partir du 2^{ème} enfant présent à la même séance
 - 0,50€ pour une arrivée à partir de 8h40 et 0,20€ à partir du 2^{ème} enfant présent à la même séance de garderie
 - majoration de 2,00 € au-delà de 18h30 et 1,50 € à partir du 2^{ème} enfant présent à la même séance
- **CHARGE Madame le Maire d'en informer les familles et la Trésorerie pour la bonne exécution de cette décision.**

Département : Ille-et-Vilaine

Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

29 juin 2020

Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BOULENT Stéphane

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUIHOT Sébastien

GUERIN Elise

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

Absents :

Secrétaire séance

Claire BLEZO

THÈME : FINANCES

N°20.39

Objet : Budget Primitif 2020 – SPANC

Madame le Maire présente au Conseil la proposition de budget primitif 2020 pour le budget SPANC :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 034,48 €

Recettes : 1 034,48 €

Équilibre de la section

Le conseil vote le budget primitif SPANC 2020 à l'unanimité.

THÈME : FINANCES

N°20.40

Objet : Budget Primitif 2020 – Assainissement Collectif

Madame le Maire présente au Conseil la proposition de budget primitif 2020 pour le budget Assainissement Collectif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 16 300,00 €

Recettes : 106 855,75 €

Sur-équilibre de 90 555,75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 41 210,00 €

Recettes : 54 137,81 €

Sur-équilibre de 12 927,81 €

Le conseil vote le budget primitif Assainissement Collectif 2020 à l'unanimité.

THÈME : FINANCES

N°20.41

Objet : Budget Primitif 2020 – Commune

Madame le Maire présente au Conseil la proposition de budget primitif 2020 pour le budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 351 145,43 €

Recettes : 351 145,43 €

Équilibre de la section

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 112 308,57 €

Recettes : 112 308,57 €

Équilibre de la section

Le conseil vote le budget primitif principal de la Commune, année 2020, à l'unanimité.



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

29 juin 2020

Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BOULENT Stéphane

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUIHOT Sébastien

GUERIN Elise

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

Absents :

Secrétaire séance

Claire BLEZO

THÈME : FINANCES

N°20.42

Objet : Adhésion à « PayFip »

La collectivité émet des factures qui font l'objet d'un encaissement par les services de la Trésorerie de Montauban-de-Bretagne. Actuellement, les usagers peuvent acquitter leur facture par chèque, en numéraire, par carte bancaire en se rendant au guichet de la Trésorerie, voire par prélèvement automatique pour les services périscolaires.

Pour faciliter les démarches de nos usagers et s'adapter à l'évolution financière, Madame le Maire propose d'offrir un nouveau mode de paiement par internet pour toutes les recettes encaissables.

La DGFIP met en œuvre un traitement informatisé dénommé « PayFIP » dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes émis par les collectivités territoriales. PayFIP offre à l'utilisateur le choix entre un paiement par carte bancaire ou un paiement par prélèvement ponctuel.

Ce dispositif peut être mis en œuvre à partir du site internet de la collectivité, ou à partir du portail <http://www.tipi.budget.gouv.fr> et intègre, dans les deux cas, un serveur de télépaiement par carte bancaire. Ceci est sans frais pour la collectivité, hormis le coût du commissionnement qui rémunère l'ensemble du dispositif intermédiaire pour le paiement par carte bancaire.

A cette date, le coût de commissionnement est :

- montant ≤ à 20€ : 0,20€ du montant + 0,03€ par opération
- montant > à 20 € : 0,25€ du montant + 0,05€ par opération
- carte hors zone euro : 0,50€ du montant + 0,05€ par opération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la mise en place du paiement par internet et l'adhésion de la Commune de Saint-Uniac au service PayFIP, développé par la DGFIP, et ce à compter du 1^{er} septembre 2020 ;
- **PRÉCISE** que le dispositif sera mis en œuvre via le portail de la DGFIP, la collectivité s'engageant dès lors à paramétrer le logiciel de comptabilité selon les indications de la DGFIP ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion et tous les documents relatifs à cette décision.

*L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été délibéré,
Madame le Maire a levé la séance à 23h00.*

Département : Ille-et-Vilaine

Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

29 juin 2020

Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BOULENT Stéphane

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUIHOT Sébastien

GUERIN Elise

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

Absents :

Secrétaire séance

Claire BLEZO

Délibérations 20.30 à 20.42

PASSILLY Karine		GOUBAULT Eric	
TOXÉ Eric		BRIANTAIS Patrice	
LESNÉ Hervé		RICHARD Jérôme	
GUIHOT Sébastien		GEFFROY Christèle	
GUERIN Elise		COLAONE Julien	
MEREL Nicolas		BISELX Charles	
BOULENT Stéphane		BLEZO Claire	
DELYS Jean-François			

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

Recensement de la population : du 21 janvier au 20 février 2021. Le coordonnateur communal est la Secrétaire de mairie. Dès le mois de septembre, il faudra recruter un agent recenseur et décider des modalités de sa rémunération.

OCS et programme « Sport santé » : Madame le Maire informe avoir été sollicitée par l'OCS de Montauban pour la mise en place d'une section « sport santé » sur la commune, et la mise à disposition de la salle polyvalente pour la pratique de cette activité. Celle-ci pourrait débuter dès le mois de septembre, sous réserve de conditions sanitaires le permettant.

Antenne relais téléphonique : la société FREE a envoyé un dossier d'information en mairie, indiquant le dépôt prochain d'une demande de travaux pour l'implantation d'une antenne relais de 75 mètres sur la route de Montauban, sur une parcelle privée.

Dépôt sauvage « Les Croix » : Monsieur GOUBAULT informe avoir été informé d'un dépôt sauvage de gravats et déchets divers le mercredi 1^{er} juillet. Un signalement a été effectué auprès de la Gendarmerie de Montauban-de-Bretagne le 2 juillet, notamment du fait de la découverte de pièces pouvant permettre l'identification de l'auteur des faits.

École du Moulin : suite à la mutation de Madame LEROUX, la nouvelle directrice et enseignante Cycle 2 vient d'être nommée, il s'agit de Madame RÉAUTÉ.